

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2013

L'an deux mil treize, le dix-huit octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Mme Isabelle DESURIER-LAFLEURIEL, Maire.

Date de convocation : 14/10/2013.

Présents : Mme DESURIER-LAFLEURIEL, Mme BOBIER, MM. BOUCHON, CHALMIN, DESPRET, Mmes GUILLEMOT, MEUNIER, THUARD et M. VERNIS.

Excusés : M. LECOCCQ et Mme POPY.

M. DESPRET a été élu secrétaire de séance.

TRAVAUX EN COURS OU A PREVOIR :

Chaufferie de l'école et logements attenants :

La chaudière est installée et a fait l'objet d'une inauguration officielle le 11 octobre dernier, en présence de quelques élus des communes environnantes.

Concernant les logements communaux, les travaux sont presque terminés et il reste maintenant à rénover l'appartement du rez-de-chaussée pour sa remise en location.

Lotissement de la Chenevière :

La demande de permis d'aménager vient d'être déposée et les travaux débuteront en 2014.

Terrain d'activité pour les jeunes :

Grâce au concours bénévole de Philippe MALLET, ce terrain de vélocross a été aménagé tout récemment et aussitôt testé par les jeunes qui ont paru très satisfaits. Divers équipements sportifs seront prochainement installés.

Etude diagnostique du réseau d'assainissement :

Le repérage de ce réseau a commencé, en collaboration avec le Syndicat d'Ygrande puisqu'il a fallu dégager et remettre à niveau différents tampons recouverts par les revêtements de chaussées successifs. Cette prestation, d'un montant de 10 465 € TTC sera imputée sur la même opération d'investissement.

Stade municipal :

Le Conseil décide de faire procéder à la rénovation électrique des vestiaires et approuve le devis de M. VALCOURT, d'un montant de 653,01 € TTC.

Site internet communal :

Après avoir pris connaissance du montant de la dépense prévisionnelle (100 € HT), les membres autorisent Mme le Maire à solliciter les services de l'agence Créapixel pour la création d'une rubrique de petites annonces..

REGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE DES FETES :

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide de revoir le règlement d'utilisation de la salle des fêtes afin de préciser les droits et devoirs des utilisateurs, et soumet un projet à l'appréciation des membres. Ce nouveau document entrera en application au 1^{er} janvier 2014.

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES :

Mme le Maire fait part de la demande présentée par Mme Géraldine Parillaud,

laquelle recherche une salle gratuite pour une présentation, en avant-première, de son spectacle intitulé « Camille à Noël ». Mme Parillaud n'envisage pas de billetterie mais seulement une libre participation au chapeau, le but étant, avant tout, de tester le spectacle et d'échanger avec le public.

Invité à s'exprimer, les membres acceptent de laisser la libre disposition de la salle des fêtes à Mme Parillaud, pour une représentation.

MISE A DISPOSITION DU STADE MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal accepte de mettre cet équipement à disposition de l'association Bourbon Sportif Foot, pour son équipe de vétérans (soit environ 6 matches sur la saison) sous réserve d'une participation aux frais fixée comme suit :

- 18 € par match si l'association assure la tonte du terrain,
- 30 € par match si cet entretien est réalisé par la commune.

AFFAIRES SCOLAIRES :

Charte de la Laïcité :

Mme le Maire présente cette charte, élaborée à l'intention des élèves, des personnels et de l'ensemble des membres de la communauté éducative. L'objectif est d'explicitier les sens et enjeux du principe de laïcité à l'école et de rappeler les valeurs de la République. Dans ce cadre, les communes seront tenues d'apposer la devise de la République ainsi que les drapeaux tricolores et européens en façade des établissements scolaires ; elles devront également procéder à l'affichage de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen à l'intérieur de ces mêmes locaux et de manière visible et accessible.

Une instruction ministérielle, à paraître, fixera les normes à respecter en matière de pavoiement et d'inscription de la devise.

Réforme des rythmes scolaires :

Mme le Maire rappelle que ces nouveaux rythmes entreront en application dès la prochaine rentrée scolaire de septembre 2014. L'organisation du temps prévoit 24 heures d'enseignement hebdomadaire, dispensées dans le cadre d'une semaine de neuf demi-journées (incluant le mercredi matin), sur 36 semaines dans l'année. La durée d'enseignement ne devra pas excéder 5h30 sur la journée ou 3h30 sur la demi-journée et la pause méridienne ne pourra être inférieure à 1h30. Enfin, 36 heures annuelles d'activités pédagogiques complémentaires (APC) seront assurées par les enseignants, sous leur responsabilité, en lieu et place de l'aide personnalisée qui est supprimée.

De nouvelles plages horaires (environ 3h/semaine) sont ainsi dégagées pour des activités périscolaires laissées à l'initiative des collectivités locales (activités éducatives, sportives, culturelles et même temps de sieste en classes maternelles).

La commune ne pourra cependant pas respecter le cadre national prévu, du fait des horaires de bus (non modifiables), et elle sera donc contrainte d'organiser les temps d'activités périscolaires (TAP) dans le cadre d'un Projet Educatif Territorial (PEDT), afin de pouvoir solliciter une dérogation et bénéficier, en outre, d'un assouplissement des conditions d'encadrement des enfants.

Ainsi, à partir des horaires scolaires suivants :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h15 à 12h15 et 13h45 à 16h25, + Mercredi : 9h15 à 11h55,

Mme le Maire présente trois propositions pour l'insertion de ces TAP :

- 1) 25 mn les mardis et jeudis + 30 mn le vendredi,
- 2) 40 mn les mardis et vendredis, de 15h45 à 16h25,
- 3) 40 mn les mardis et vendredis de 13h45 à 14h25.

Si la 3^{ème} proposition est retenue, car l'ATSEM en poste acceptera peut-être de gérer ces nouvelles activités. A défaut, la commune devra faire appel à d'autres intervenants extérieurs (Centres sociaux, associations, bénévoles, etc...). Dans tous les cas, des crédits supplémentaires devront être provisionnés au budget.

Invité à s'exprimer, le Conseil Municipal se déclare majoritairement favorable à la mise en application de cette 3^{ème} proposition, mais sur une période d'un an et avec évaluation finale. Les membres chargent Mmes GUILLEMOT, MEUNIER et M. BOUCHON de participer à l'élaboration du PEDT, aux côtés de Mme le Maire

PROCHAINES ELECTIONS MUNICIPALES :

Mme le Maire communique les dates officiellement fixées pour ce scrutin, soit les 23 et 30 mars 2014.

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Après avoir entendu la présentation faite par M. VERNIS, le Conseil approuve le compte-rendu d'activité de l'année 2012.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE – BUDGET COMMUNAL ET BUDGET D'ASSAINISSEMENT :

Afin de permettre le règlement de surcoûts imprévus (raccordement des logements communaux à la chaufferie de l'école et dégagement des tampons d'assainissement), le Conseil Municipal procède aux réajustements budgétaires nécessaires.

PRISE EN CHARGE DE FRAIS D'INSCRIPTION AU CONGRES DES MAIRES :

Informé de l'inscription de Mme DESURIER-LAFLEURIEL au Congrès des Maires, le Conseil Municipal décide de financer, sur le budget communal, les frais de participation, fixés à 90 €.

FERMETURE DU SERVICE D'AIDE A DOMICILE :

Mme le Maire informe le Conseil de cette décision des membres du CCAS. Du fait des contraintes imposées, de plus en plus lourdes et difficiles à respecter, le service communal d'aide ménagère cessera toute activité au 31 décembre 2013 et le personnel sera licencié.

AVENIR DU BUREAU DE POSTE :

Mme le Maire rend compte de l'entretien qu'elle a eu récemment avec M. Daniel BOUCULAT, délégué aux relations territoriales du Groupe La Poste. Une fois encore, ce responsable a insisté sur les avantages qu'aurait la commune si elle transformait le bureau en agence postale. Mme le Maire a rappelé la détermination du conseil et M. BOUCULAT s'est engagé à reprendre contact avec la municipalité après les prochaines élections municipales.

INFORMATIONS DIVERSES :

Lotissement du Champ Giraud : Le logement situé au n° 3, Chemin du Rouère, a été attribué à Mlle Laetitia COUDOURNAC, à compter du 8 novembre. Par ailleurs, le logement situé au n° 5 sera libre à compter du 16 janvier.

MANIFESTATIONS A VENIR :

Mme le Maire fait part des prochaines manifestations à venir :

Le 9 novembre, 10h30 à Rocles : Rassemblement pour la réhabilitation des « Fusillés pour l'exemple », avec l'Association des Amis de Pierre Brizon
Le 11 novembre : Cérémonie commémorative à partir de 10h45, place de la mairie,
Le 16 novembre : 14h, Randonnée organisée par le FJEP de Bourbon, au profit du Téléthon.

QUESTIONS DIVERSES :

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, M. Eric BOUCHON sollicite la parole pour interroger l'assemblée sur deux points :

- 1 – La commune envisage –t– elle, ainsi que la législation récente lui en donne la possibilité, de verser une aide financière à ses agents, pour leur protection sociale complémentaire ?
- 2 – Pourquoi l'engazonnement du cimetière a-t-il été confié à l'ESAT de Saint-Hilaire et non à l'employé communal ?

Mme le Maire apporte les réponses suivantes : Les mesures d'aide à la protection sociale, méritent effectivement d'être étudiées en conseil municipal et elle s'engage donc à contacter les agents pour s'assurer qu'ils remplissent les conditions requises.
Concernant le cimetière, l'engazonnement a fait l'objet d'un semis à la volée requérant une certaine technicité, c'est pourquoi il a été confié à l'ESAT.

M. Roland CHALMIN prend, à son tour, la parole pour demander quelle suite a été donnée au projet de construction de poulaillers, porté par Mme BOUGUIN. Mme le Maire lui précise que la demande de permis de construire est toujours en cours d'instruction.

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée après que les membres se soient donné rendez-vous au vendredi 22 novembre.